

Plan d'action pluriannuel pour une utilisation plus sûre d'Internet: prolongation jusqu'en 2004

2002/0071(COD) - 18/02/2003

La commission a adopté le rapport de M. William NEWTON DUNN (ELDR, UK), qui modifie la proposition en 1ère lecture de la procédure de codécision. Étant donné que le plan d'action originel devait se terminer en décembre 2002, les députés ont adopté des amendements de compromis en accord avec le groupe de travail du Conseil, de manière à accélérer la mise en place du nouveau plan. Les amendements visent à ce qu'une priorité particulière soit accordée à la protection des enfants et des mineurs -ils modifient, entre autres, le titre de la Décision afin d'en tenir compte- et à une coopération accrue avec les pays candidats. Un des amendements précise également qu'il convient d'accroître la coopération avec les pays tiers où le contenu illégal est présenté ou produit. Par ailleurs, les députés demandent que des mesures soient prises afin de sensibiliser davantage le public aux lignes directes ainsi que de fournir une aide pratique aux pays candidats souhaitant créer des lignes directes. Un soutien accru devrait également être accordé pour encourager les labels de qualité des sites. Enfin, la commission considère que la seconde phase devrait comprendre l'encouragement de l'auto-évaluation des fournisseurs de contenu et l'information des utilisateurs au sujet des logiciels et services de filtrage.